



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Léane Adam, avocate et greffière de la susdite Ville, qu'il y aura une séance du Comité de démolition le **10 mars 2026 après l'assemblée de consultation publique ou au plus tôt à 17h** à la salle du Conseil, au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban.

Au cours de cette séance publique, le Comité de démolition sera saisi de la demande d'autorisation de démolition de l'immeuble suivant :

Demande #2026-20057

Identification du site concerné : Matricule : 4960-77-1071
Lot : 2 078 158
Adresse : 1135, chemin de la Rivière-du-Nord

Avant de rendre sa décision, le Comité de démolition considère les oppositions reçues. À cet effet, l'article 148.0.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) prévoit que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la municipalité.

Ainsi, toute personne qui désire s'opposer à la délivrance de l'autorisation de démolition pour l'immeuble susmentionné doit, dans les dix (10) jours qui suivent la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition à la greffière de la Ville, par la poste à l'adresse suivante : 330, montée de l'Église Saint-Colomban (Québec) J5K 1A1 ou par courriel, à l'adresse suivante : greffe@st-colomban.qc.ca.

**DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGT-TROISIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER
DEUX MILLE VINGT-SIX.**


Me Léane Adam, greffière
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Me Léane Adam, avocate et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 23 février 2026 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 23^e jour du mois de février deux mille vingt-six.


Me Léane Adam, greffière
greffe@st-colomban.qc.ca